

N° 108-12122023-Ib7

Nombre de conseillers  
en exercice : 19 :  
Présents : 14 :  
Votants : 17 :

**L'An Deux Mil Vingt Trois, le Douze Décembre à 20H30**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 6 Décembre 2023, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, Monsieur FOURGEREAU Jacky, Mme GUILMAIN Nathalie, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
M. FROGER André	M. RICHARD Frédéric	08/12/2023
Mme PIERRE Allison	Mme GUILMAIN Nathalie	12/12/2023
Mme PASTEAU Martine	M. CHARPENTIER Dominique	12/12/2023

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. LESAINTE Jérôme, M. VERITE Fabien

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. RICHARD Frédéric, pour remplir les fonctions de secrétaire.

.....  
Rapporteur : Monsieur le Maire

**I- Affaires Financières**

**b. Tarifs et locations 2024**

Délibération n°108-12122023-Ib7

**► 7 - TARIFS SALLE CAPELLA**

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 contre :

► **ADOpte** les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et précise que le montant des arrhes s'élève à 20% du montant de la location.

Location de la salle Capella	COMMUNE	HORS COMMUNE
	2024	2024
Vin d'honneur	68	106
Vendredi 18H00 au Samedi 9H00	252	382
Samedi 9H00 au Dimanche 9H00 Dimanche 9H00 au Lundi 9H00	321	481
Petit WEEKEND ( Samedi 9H00 au Lundi 9H00)	431	648
Grand WEEKEND ( vendredi 18H00 au Lundi 9H00)	517	777

► Tarifs en € de remboursement de la vaisselle cassée ou perdue :

assiette	3,90
assiette dessert	3.00
verre	1,50
flûte	4.00
tasse	1,50
cuillère	1,50
fourchette	1,50
petite cuillère	1,50
couteau	2.20
broc à eau	16.00
seau à champagne	20.00
saucière	10.00
plat rond	27.00
plat ovale	10.00
minimum de perception	0.00

Pour tout autre matériel Disparu ou rendu inutilisable, le remboursement sera au prix d'achat du matériel remplacé au jour dit

► **Vin d'honneur tout type de salle :**

	COMMUNE	HORS COMMUNE
	2024	2024
Vin d'honneur	68	106

► **Personnes morales :**

	Tarif forfaitaire par jour
Réunion – Formation toutes salles	50.00€
A but commercial salle Capella	306.00€
A but commercial salle André Courcelle	150.00€

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
A CONNERRE, le 12 Décembre 2023.

Publié le 21/12/2023  
Rendue exécutoire  
Par son envoi en  
Préfecture le 21/12/2023



Le Maire,

  
Arnaud MONGELLA